

## La Jussie : fiche descriptive

Plantes aquatiques originaires d'Amérique du sud, les jussies, *Ludwigia peploides* et *Ludwigia grandiflora*, ont été introduites en Europe au début du XIXème siècle comme plantes d'ornement (aquariums, bassins). Ces deux espèces se ressemblent morphologiquement et communément, elles ne sont pas différenciées : la Jussie est le terme courant employé.

Elles se sont d'abord développées progressivement dans le milieu naturel en France puis leur développement s'est accéléré il y a une quarantaine d'années.

La Jussie est considérée comme une Espèce Végétale Exotique Envahissante (EVEE) et fait l'objet d'un arrêté ministériel depuis 2007. A ce titre sa commercialisation est interdite. Elle est capable de recouvrir presque totalement les surfaces d'eau stagnante ou à faible courant, modifiant considérablement les usages humains et menaçant la diversité biologique locale.

### 1) La Jussie c'est quoi ?

Ces plantes aquatiques à tiges allongées souvent rougeâtres, forment des rosettes (ensemble de feuilles) flottantes, assez épaisses et luisantes. Au cours du cycle de développement la morphologie va évoluer. La plante peut résister à un assèchement et adoptée une forme prostrée en attendant des conditions hydriques plus favorables pour reprendre son développement.

Les tiges peuvent également se développer hors d'eau. Les fleurs (2 à 5 cm) sont jaunes et présentes de juin à septembre.



Les jussies : photo extraite du site <http://www.marais-vigueirat.reserves-naturelles.org>



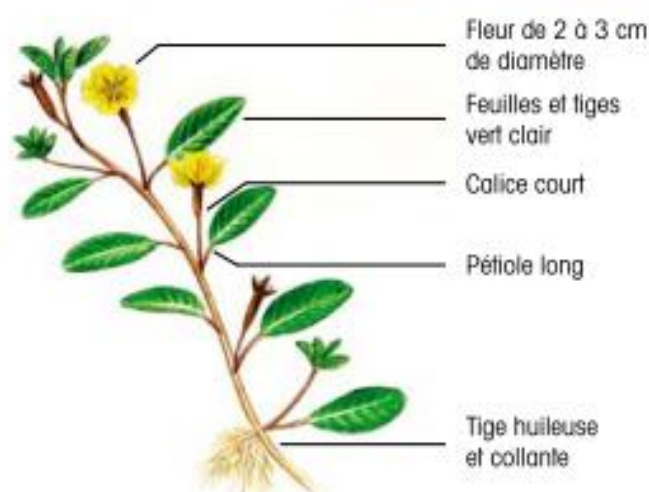
Massifs de Jussies : photo extraite de la brochure « Contrôle de la Jussie sur le canal du Vigueirat »

● LES DIFFÉRENCES MORPHOLOGIQUES ENTRE LES 2 ESPÈCES

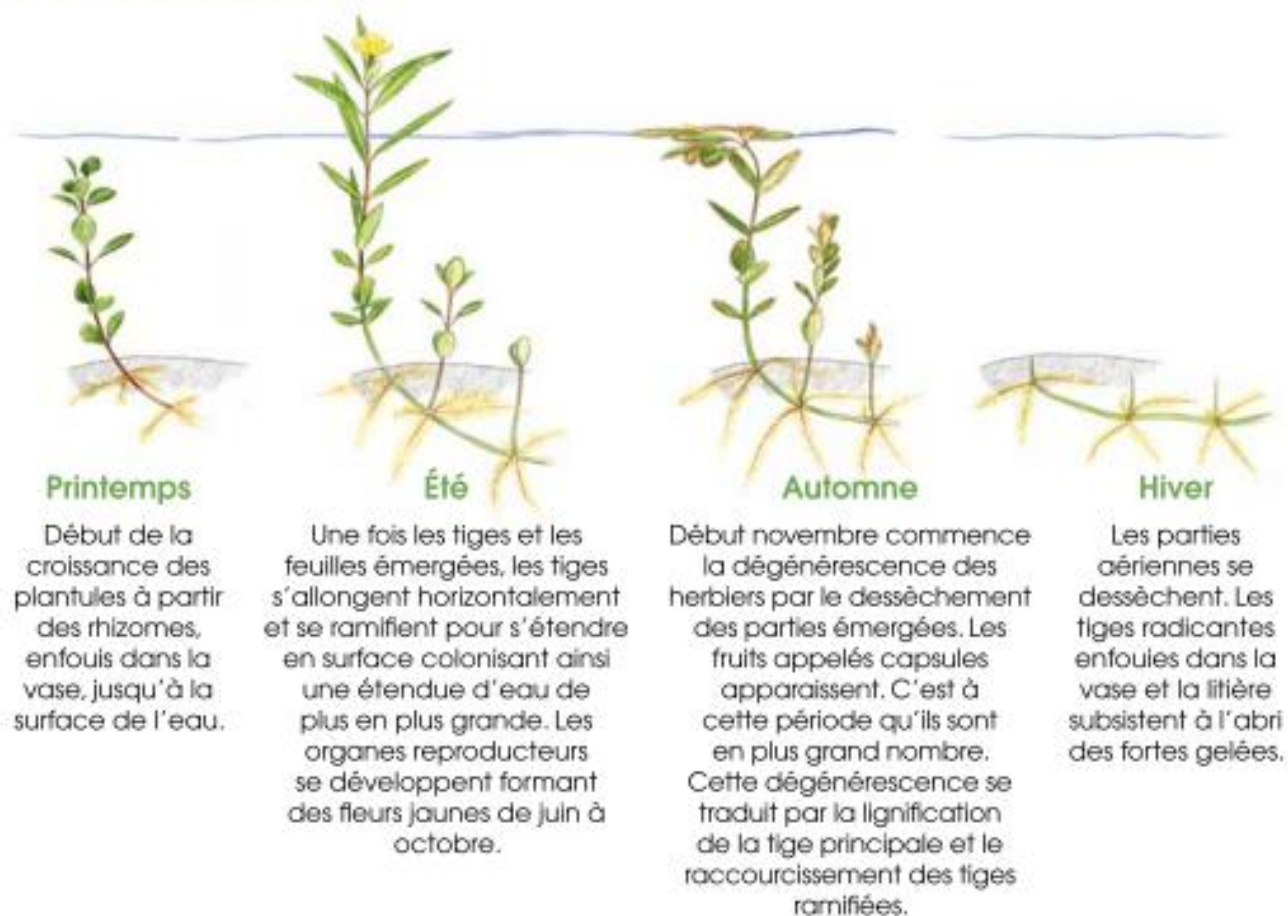
*Ludwigia grandiflora*



*Ludwigia peploides*



● LE CYCLE ANNUEL DES JUSSIES



Les Jussies se développent en eau douce (canaux d'irrigation et de drainage, marais, mares etc.). Leur croissance rapide permet la formation d'un tapis végétal dense qui arrête la lumière et bloque les échanges gazeux entre l'air et l'eau. Une fois installées, elles occupent rapidement tout l'espace disponible.

Le moindre petit fragment comportant au moins un nœud, dès lors qu'il est en contact avec l'eau et exposé à la lumière, peut reprendre racine et former un nouveau plant vigoureux qui va doubler sa biomasse en 15 jours et ainsi de suite...

**Intégrer cette notion de bouturage est la clé de voûte d'une méthode de gestion efficace.**

## 2) Quels impacts ?

L'envahissement exponentiel des zones humides et des canaux par les jussies a des conséquences multiples, tant écologiques qu'économiques :

- détérioration de la qualité des eaux et modification des écoulements
- augmentation du risque d'inondations,
- accumulation de litière et accélération des processus de comblements,
- modification et perte de diversité floristique,
- limitation des déplacements des animaux aquatiques, perte de ressource alimentaire pour les espèces phytophages (qui se nourrissent de végétaux),
- gêne pour la gestion hydraulique,
- menaces sur les activités économiques : l'élevage, la pêche, la chasse, le tourisme, la circulation des bateaux et la production industrielle,
- pertes pastorales...

**Les jussies sont donc classées invasives majeures.**

## 3) Moyens de lutte : l'arrachage manuel

Il existe plusieurs méthodes pour limiter la propagation de la Jussie et notamment l'arrachage manuel.

L'arrachage manuel reste actuellement le moyen le plus efficace lorsqu'il est réalisé sur de faibles surfaces. Il s'agit d'une opération fastidieuse qui demande beaucoup de soin.

Réalisée dans de bonnes conditions, il permettra la suppression délicate des plantes en limitant leur reprise. Un contrôle ultérieur est nécessaire. En effet, l'oubli d'un simple bout de rhizome enraciné ou de tige flottante permettra la reprise de la plante.

**L'arrachage doit être pratiqué lorsque la jussie est dans l'eau, pour que le système racinaire puisse être enlevé le plus facilement et complètement possible.**

**Photos de jussie prises au Marais du Vigueirat le 26 avril 2018**



